

**ODYSSEE TECHNOLOGIES**  
Société anonyme au capital de 1 615 384 €  
Siège social : 1, Zone Artisanale des Premiers Sapins – NODS  
25580 LES PREMIERS SAPINS  
534 033 402 RCS BESANÇON

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Exercice clos le 31 décembre 2025**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels, ainsi que les comptes consolidés dudit exercice.

### **I. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE ODYSSEE TECHNOLOGIES**

#### **I. 1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

La société ODYSSEE TECHNOLOGIES est une société animatrice du groupe qu'elle constitue avec ses filiales.

A ce titre, elle conduit la politique et pilote les activités d'innovation du groupe.

Elle facture des prestations de services et la rémunération de son mandat de président ; elle supporte et refacture les frais mutualisés du groupe (assurances, certifications, ...).

Nous vous invitons à vous reporter aux paragraphes II. et III. ci-après, s'agissant des filiales d'ODYSSEE TECHNOLOGIES et des commentaires sur les chiffres et l'activité du groupe.

## **I. 2. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir**

L'activité de holding animatrice d'ODYSSEE TECHNOLOGIES va se poursuivre au cours de l'exercice 2026.

La société a gagné en notoriété, et se trouve en conditions idéales pour envisager des opérations de croissance externe en lien avec son plan stratégique 2024-2028.

Bien que le chiffre d'affaires réalisé en 2025 soit resté stable, le montant des nouvelles commandes enregistrées au cours de l'exercice a progressé d'environ 15 % par rapport à l'année 2024. Une part significative de ces commandes concerne des prestations dont les livraisons sont programmées en 2026 et 2027.

Au regard de cette dynamique commerciale favorable, le groupe s'est fixé pour l'exercice 2026 un objectif de croissance de l'ordre de 10 %.

## **I. 3. Evènements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Nous n'avons rien à signaler.

## **I. 4. Activités en matière de recherche et de développement**

ODYSSEE TECHNOLOGIES a obtenu en 2024 le label INDUSTRIE INNOVANTE délivré par la BPI.

Ce label reconnaît le caractère innovant de certaines activités du groupe, coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, par exemple :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur,
- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre en partenariat avec des fabricants d'outils de coupe permettant des gains en temps d'usinage.

## **I. 5. Principaux risques et incertitudes**

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe III. ci-après, la société ODYSSEE TECHNOLOGIES étant tributaire des risques supportés par ses filiales.

## **I. 6. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 471 939 € (contre 1 642 897 € au titre de l'exercice précédent),
- le total des produits d'exploitation s'élève à 1 557 287 € (contre 1 723 894 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 731 984 € (contre 653 170 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 825 303 € (contre 1 070 724 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 248 574 € contre 276 127 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 102 256 € contre 127 395 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 (équivalent à l'exercice précédent).

Il est précisé que la société n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (885) € contre 1 183 987 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 824 418 € contre 2 254 711 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel égal à zéro, de l'impôt sur les bénéfices égal à 217 465 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 606 953 € (contre un bénéfice de 1 996 033 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan de la Société s'élevait à 16 822 213 € contre 17 168 482 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 1).

## **I. 7. Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la société Odyssee Technologies à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques**

Aucun prêt de cette nature n'a été consenti.

## II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### II. 1. Gresset & Associés, détenue intégralement par Odysée Technologies,

a été acquise par cession de titres en date du 12 janvier 2012.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de la société GRESSET & ASSOCIES, peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 308 298 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 8 073 890 €  
 Résultat d'exploitation : 515 146 €  
 Résultat courant avant impôt : 492 241€

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 308 298 €, aux réserves.

### II. 2. La Société Nouvelle Lafourcade, détenue intégralement par Odysée Technologies,

a été acquise par cession de titres en date du 30 septembre 2015.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 528 014 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 6 183 348 €  
 Résultat d'exploitation : 729 027 €  
 Résultat courant avant impôt : 719 275 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 528 014 €, aux réserves.

### II. 3. Précision Mécanique de Brive - PMB, détenue intégralement par Odysée Technologies,

a été acquise par cession de titres en date du 31 mars 2020.

Elle a pour activité l'usinage et la réalisation de pièces de mécanique de précision.

L'activité de cette société peut être analysée comme suit :

L'exercice au 31 décembre 2025 s'est clôturé avec un bénéfice de 25 646 €.

Cette société a obtenu les résultats suivants :

Chiffre d'affaires : 7 246 086 €  
Résultat d'exploitation : 106 964 €  
Résultat courant avant impôt : 72 168 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'associée unique de cette société envisage d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant 25 646 €, aux réserves.

### **III. COMPTES CONSOLIDES - ACTIVITE ET RESULTATS DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES SOCIETES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION**

#### **III. 1. Situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation**

L'exercice 2025 a été clôturé avec un chiffre d'affaires consolidé de 20,8 millions d'euros, quasiment stable (-0,59 %), et un résultat net consolidé de 1,52 million d'euros, également stable (+0,9 %).

Le taux de marge opérationnelle a été significativement amélioré. L'EBE au 31 décembre 2025 atteint 3,0 millions d'euros (14,5 % du chiffre d'affaires), à comparer à 2,9 millions d'euros (13,9 % du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice 2024.

Bien que le chiffre d'affaires soit resté stable en 2025, le groupe a poursuivi l'amélioration de sa profitabilité.

Tout en poursuivant ses investissements, le groupe a continué son désendettement en ramenant ses dettes financières à 6,04 millions d'euros (-1,40 million d'euros).

Les fonds propres ont augmenté pour atteindre 15,6 millions d'euros (en progression de 1,4 million d'euros).

Les résultats de l'exercice 2025 confirment l'excellente santé financière du groupe et le dotent des moyens nécessaires pour poursuivre l'exécution de son plan stratégique, dont les principaux objectifs sont la croissance du chiffre d'affaires et de l'EBE.

### III. 2. Evolution prévisible

#### a. Evolutions dans les filiales du groupe :

##### **GRESSET ET ASSOCIES :**

Après une progression du chiffre d'affaires de 28,5 % et l'atteinte du plus haut niveau historique de 9,2 millions d'euros en 2024, l'activité a diminué de 12 % en 2025 et le chiffre d'affaires a atteint 8,1 millions d'euros. Cette phase de consolidation est principalement due à un non-renouvellement de la demande, qui a été très forte en 2024 pour des pièces destinées au secteur aéronautique et exportées aux USA. L'activité a également été perturbée par la persistance, pendant une grande partie de l'année, de difficultés pour l'approvisionnement de certaines matières premières.

Dans un contexte de difficultés persistantes dans le recrutement de personnel de production qualifié, la société a également été amenée à modérer ses actions commerciales dans certains secteurs.

La prise de commandes en 2025 a été supérieure à celle de 2024, ce qui laisse présager un retour à la croissance en 2026.

##### **PRECISION MECANIQUE DE BRIVE (PMB) :**

L'objectif de croissance des ventes de PMB n'a pas pu être atteint. Les ventes au titre de l'exercice 2025 ont diminué de 4,7 %. Plusieurs nouveaux projets dans les secteurs aéronautique et de la défense ont mobilisé des ressources importantes pendant l'année, mais les résultats de ces efforts ne seront engrangés qu'au cours des prochaines années.

La production de la société a également été perturbée par des changements dans le mix produits, qui ont créé des goulots d'étranglement à certains postes. Des difficultés dans le recrutement de personnels qualifiés ont également eu un impact négatif.

Les perspectives sont positives, avec une prise de commandes dans le secteur de la défense qui a été multipliée par 2,5 par rapport à 2024 et une orientation favorable de la demande dans le secteur aéronautique.

Un projet visant à revoir les processus de planification des activités productives a été lancé afin d'assurer que la production de la société puisse suivre l'augmentation de la demande et soutenir la croissance future du chiffre d'affaires.

##### **SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE (SNL) :**

L'année 2025 a été marquée par une très forte croissance des ventes (+16 %) pour atteindre 6,2 millions d'euros (plus haut niveau historique). Cette croissance est due à la conjonction d'une forte demande pour des pièces utilisées dans la fabrication de moteurs d'avion, d'une forte demande pour la fabrication de maquettes destinées à des essais en soufflerie dans le cadre du développement d'une nouvelle génération d'avions, ainsi que d'une forte reprise de la demande pour les pièces fabriquées pour un client produisant des équipements pour l'industrie pharmaceutique.

Les perspectives pour 2026 sont positives et la croissance de l'activité devrait se poursuivre.

### **b. Evolution de l'activité par secteur**

La prise de commande qui est un très bon indicateur sur l'évolution des activités dans le futur a évolué très favorablement en 2025.

La valeur des commandes nouvelles enregistrées en 2025 est près de 15% supérieure à celle pour la même période en 2024. Ces commandes seront livrées pour la plupart en 2026 et 2027.

Pour l'essentiel, cette accélération de la demande provient des clients du groupe dans le secteur de la défense (pour des composants destinés à la fabrication de systèmes terrestres et volants) et des clients du groupe dans le secteur aéronautique (en particulier pour des composants destinés à la fabrication de moteurs).

Les perspectives de l'activité de fabrication de maquettes pour des essais en soufflerie sont également positives (développement de nouvelles architectures d'avions pour une plus grande efficacité énergétique).

### **c. Evolution du groupe**

Le groupe a réussi au cours de 2025 à établir des flux d'affaire avec de nouveaux clients, dans la défense, l'aéronautique et le spatial. Ces nouvelles relations devraient se développer au cours des années qui viennent avec un potentiel important.

Sur la base de ces développements, l'objectif pour 2026 est d'atteindre une croissance des ventes de l'ordre de 10%.

Le groupe poursuit ses investissements avec l'arrivée en 2026 de plusieurs machines (remplacements et ajout de capacités) et le démarrage du projet d'agrandissement du site de GRESSET ET ASSOCIES.

Les difficultés pour recruter des techniciens qualifiés constituent le principal obstacle sur le parcours de développement du groupe.

Le groupe maintient les objectifs définis dans son plan stratégique 2024 - 2028.

Pour 2026, Odyssée Technologies anticipe une reprise de son activité portée par la bonne dynamique observée fin 2025 et par un niveau élevé de carnet de commandes en particulier avec une évolution significative des projets dans le secteur de la Défense. Par ailleurs, des discussions commerciales prometteuses en cours permettent d'envisager un redémarrage du flux d'affaires avec les Etats-Unis susceptible de contribuer positivement à la performance des années suivantes.

Profitant de perspectives de développement favorables et de moyens financiers lui permettant de mener à bien des projets de croissance externe, Odyssée Technologies affiche sa pleine confiance à réaliser les objectifs financiers de son plan stratégique conformément à sa feuille de route détaillée lors de son introduction en bourse.

### III. 3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est à relever entre le 31/12/25 et ce jour.

### III. 4. Recherche et développement

Il s'agit des activités coordonnées par ODYSSEE TECHNOLOGIES, à savoir :

- la conception et le développement de moyens de production sur mesure, moyens qui sont notamment utilisés pour la fabrication de maquettes intervenant dans la conception des avions du futur,
- la robotisation des moyens de production avec intégration de diverses technologies permettant des améliorations de la productivité,
- la conception et le développement d'outils de coupe innovants permettant notamment le regroupement de différentes opérations d'usinage en une seule opération,
- le développement et la mise en œuvre de procédés d'usinage innovants, notamment en mettant en œuvre un partenariat avec des fabricants d'outils de coupe d'outils permettant des gains en temps d'usinage.

### III. 5. Indicateurs de performance financière et non-financière

Le taux de marge opérationnelle a été significativement amélioré.

L'EBE au 31 décembre 2025 atteint 3,0 millions d'euros (14,5 % du chiffre d'affaires), à comparer à 2,9 millions d'euros (13,9 % du chiffre d'affaires) au titre de l'exercice 2024.

Malgré une stagnation du chiffre d'affaires global, liée à une diminution de l'activité auprès des clients américains, compensée par une hausse importante de l'activité en Europe, le groupe continue d'améliorer sa profitabilité. La cotation de la société sur Euronext Growth a fortement renforcé le bilan d'Odyssee Technologies, mais a généré des charges nouvelles à hauteur d'environ 100 000 euros.

Tout en poursuivant ses investissements, le groupe a continué son désendettement en ramenant ses dettes financières à 6,04 millions d'euros (-1,40 million d'euros).

Les fonds propres ont augmenté pour atteindre 15,6 millions d'euros (en progression de 1,4 million d'euros).

Le groupe a renouvelé ses certifications ISO 9001 et EN 9100.

Afin de se préparer à une demande de plus en plus forte de ses clients et d'autres parties intéressées, le groupe a lancé, au 4<sup>e</sup> trimestre, avec le soutien du CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques), un projet visant à l'établissement d'un bilan carbone et à l'obtention d'une certification EcoVadis. Selon la planification actuelle, ce projet devrait aboutir à la fin du premier semestre 2026.

### III. 6. Risques et incertitudes du groupe

L'un des objectifs de la stratégie est de poursuivre la diversification du groupe, tant au niveau de la diversification de sa clientèle qu'au niveau de la répartition de ses activités sur différents secteurs industriels.

ODYSSEE TECHNOLOGIES n'en demeure pas moins exposée à des risques et incertitudes.

- Les difficultés rencontrées pour le recrutement de personnels qualifiés constituent un frein important dans l'exécution de la stratégie de croissance.
- Les événements géopolitiques, avec comme probable corollaire l'augmentation des coûts de l'énergie et une possible reprise de l'inflation (coûts des traitements thermiques, des traitements de surface et des matières premières), peuvent impacter la structure de coûts du groupe.
- La volatilité des cours du dollar risque d'impacter la compétitivité des clients du groupe sur leurs marchés, qui sont globaux, avec pour conséquence une pression accrue sur les prix des prestations du groupe.

### III. 7. Exposé sur les résultats économiques et financiers - Utilisation des instruments financiers - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 20 824 667 € (contre 20 948 807 € au titre de l'exercice précédent),
- le total des produits d'exploitation s'élève à 21 597 429 € (contre 21 311 584 € au titre de l'exercice précédent),
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 19 456 697 € (contre 19 084 511 € au titre de l'exercice précédent).

Le résultat d'exploitation ressort à 2 140 731 € (contre 2 227 074 € au titre de l'exercice précédent).

Le montant des charges de personnel (salaires et charges) s'élève à 8 779 912 € contre 8 479 811 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 170 contre 171 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que le groupe n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (- 100 397) € contre (- 156 646) € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 040 335 € .

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices égal à 510 676 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 529 659 € (contre un bénéfice de 1 515 935 € au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2025, le total du bilan du groupe s'élevait à 27 694 925 € contre 27 045 059 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce (Annexe 2).

#### IV. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant à l'article D 441-2 du Code de Commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

#### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Odyssee Technologies comptes sociaux												
	Article D 441 I-1 <sup>°</sup> : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2 <sup>°</sup> : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	855					32	648					109
Montant total des factures concernées HT	3 111 640	29 611	10 821	-	14 551	54 983	5 079 220	441 196	95 605	23 536	126 002	686 340
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	98,26%	0,94%	0,34%	0,00%	0,46%	1,74%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							88,10%	7,65%	1,66%	0,41%	2,19%	11,90%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	10						1					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	32 570 TTC						7 632 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

Odyssee Technologies consolidé												
	Article D 441 I-1 <sup>er</sup> : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441 I-2 <sup>er</sup> : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	853					32	646					109
Montant total des factures concernées HT	2 103 640	29 611	10 821	-	14 551	54 983	4 071 220	441 196	95 605	23 536	126 002	686 340
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	97,5%	1,37%	0,50%	0,00%	0,67%	2,55%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							85,57%	9,27%	2,01%	0,49%	2,65%	14,43%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	10						1					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	32 570 TTC						7 632 TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois le 15						30 jours fin de mois le 15					

## V. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Il n'existe aucun droit des salariés en application de l'article L225-102 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement, ou de consentir des options d'achat ou d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants.

## VI. OPERATIONS SUR TITRES

### VI. 1. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

La Société a conclu avec Tradition Securities and Futures, un contrat de liquidité.

- Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025, il a été négocié par le contrat de liquidité, les opérations suivantes :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	20 848	20 590
Nombre de transactions	106	116
Montant en capitaux	393 328,13 €	385 582,15 €

- Au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2025, il a été négocié par le contrat de liquidité, les opérations suivantes :

	ACHAT	VENTE
Nombre d'actions	3 987	3 630
Nombre de transactions	90	86
Montant en capitaux	133 125,43 €	125 113,68 €

## **VI. 2. Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou par des personnes liées**

Aucune opération de cette nature n'est à signaler.

## **VII. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL**

Le seul actionnaire au nominatif pur identifié comme possédant plus de 5% des actions est Monsieur Christian MARY, Président d'Odyssee Technologies, qui détient 59,2 % du capital social et son pourcentage de droits de votes est de 73,98%.

Aucune autre participation significative n'a été déclarée dans le cadre de franchissement de seuils.

## **VIII. AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 606 953 €, de la sorte :

- A la réserve légale	516 €
- Aux autres réserves	606 437 €

## **IX. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## **X. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons qu'il n'y a pas de dépenses non déductibles fiscalement.

## XI. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### XI. 1. Informations concernant les mandataires sociaux

#### Liste des mandats sociaux et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Monsieur Christian MARY, Président du Conseil d'Administration – Directeur général :

- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société GRESSET & ASSOCIES
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE
- représentant permanent de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES, elle-même Président de la société PRECISION MECANIQUE DE BRIVE - PMB

Monsieur Luc GAILLET, Administrateur :

	Fonction	Date de début de mandat
<b>ZEDCO</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>16.12.2002</b>
<b>FERRIERE</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>23.11.2011</b>
<b>KING CASH</b> Sàrl 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.11.2001</b>
<b>SCI du KALIGONE</b> SCI 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Gérant</b>	<b>08.02.2013</b>
<b>GABRIM</b> SAS 7 rue du Col du Linge 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>26.04.2024</b>
<b>VI-KING</b> SAS 42 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	<b>Président</b>	<b>23.09.2024</b>

<b>DYNAMONDE</b> SA 2 rue de la Tuilerie 68520 BURNHAUPT-LE-HAUT	<b>Administrateur</b>	<b>04.10.1990</b>
<b>Société Industrielle de Mulhouse (SIM)</b> Association 10 rue de la Bourse 68100 MULHOUSE	<b>Président</b>	<b>21.09.2010</b> (Président jusqu'au 20.12.2025) / administrateur depuis le 18.01.1983

Monsieur Pierre PAGET, Administrateur

- Responsable de site de GRESSET ET ASSOCIES à compter du 1er janvier 2025.

## **XI. 2. Examen de l'indépendance des administrateurs**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil procède chaque année à l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance définis à l'article 2 dudit règlement.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a examiné la situation de chacun des administrateurs à la lumière de ces critères.

À l'issue de cet examen, le Conseil d'administration a constaté que Monsieur Luc GAILLET répond à l'ensemble des critères d'indépendance définis par le règlement intérieur du Conseil d'administration, dès lors qu'il :

- n'a pas été, au cours des cinq dernières années, salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- n'a pas été, au cours des deux dernières années, en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...);
- n'est pas actionnaire de référence de la Société et ne détient pas un pourcentage significatif de droits de vote ;
- n'entretient pas de relation de proximité ni de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- n'a pas été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société.

En conséquence, Monsieur Luc GAILLET est qualifié d'administrateur indépendant au sens du règlement intérieur du Conseil d'administration.

## **XI. 3. Conventions entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée par Odyssee Technologies**

Aucune convention de cette nature n'est à signaler.

#### **XI. 4. Modalité d'exercice de la Direction Générale**

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Christian MARY assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société.

En application de l'article 17 des statuts, cette décision a été prise pour toute la durée du mandat du Président.

#### **XI. 5. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital**

Un tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital est joint au présent rapport.

#### **XI. 6. Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**

Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions indiquées à l'article 19 des statuts.

Le vote peut intervenir par correspondance selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée générale pour être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix ; toutefois un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

#### **XII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports de votre Commissaire aux comptes vous seront présentés.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

